



TRANSPORT DE PLUTONIUM MILITAIRE AMERICAIN SUR LES ROUTES DE FRANCE



PREAMBULE : RAPPEL DES FAITS

19 Février 2003 : action à Châlon-sur-Saône (71)

Rue de Paris, en plein centre-ville de Chalon-sur-Saône, 30 militants de Greenpeace bloquent un camion transportant près de 150 kg de plutonium (sous la forme de poudre de plutonium PuO₂), soit l'équivalent de 20 bombes atomiques de type Hiroshima.

L'organisation écologiste entendait ainsi révéler ce trafic bi-hebdomadaire de matières extrêmement dangereuses traversant des dizaines de localités entre Cherbourg (Manche), Marcoule (Gard) et Cadarache (Bouches-du-Rhône), mais bénéficiant d'une protection très limitée lors de leur traversée de la France. Sur l'année, ce sont près de 12 tonnes de plutonium (l'équivalent de 1500 bombes !) que le groupe Areva/Cogema fait circuler en convois banalisés, sur les autoroutes, près des écoles, sous les fenêtres de riverains ignorant tout du danger auquel l'industrie nucléaire les expose de manière totalement irresponsable.



« Greenpeace révèle aux citoyens les dangers auxquels l'industrie nucléaire les expose sans les en informer. Qui oserait défendre qu'il faut taire qu'on peut en France facilement s'emparer de l'équivalent de dizaines de bombes atomiques ou provoquer du fait d'un accident non prévu mais prévisible une véritable catastrophe humanitaire ? » s'insurge Frédéric Marillier, chargé de campagne nucléaire à Greenpeace France

A l'occasion de cette action de dénonciation pacifique, Greenpeace a publié une étude traitant de l'ensemble des transports générés par l'industrie du plutonium, réalisée par le cabinet Wise. L'association a également ouvert un site Internet spécialisé « www.stop-plutonium.org ».

Printemps – Été 2003 : Greenpeace met en place la C.C.C.I Cellule Citoyenne de Contrôle d'Inspection des matières Fissiles

Face au développement sans précédent du trafic de produits nucléaires, Greenpeace a mis en place une Cellule Citoyenne de Contrôle et d'Inspection des matières Fissiles (C.C.C.I), lors d'une conférence de presse sur le Viaduc de Calix (14), sur le trajet habituel des convois ultra sensibles de plutonium. Cette cellule citoyenne a pour mission de contrôler et d'enquêter sur les installations productrices ou utilisatrices de plutonium ou de combustible au plutonium (Mox), ainsi que sur leurs transports.

L'association a décidé de solliciter la population. En effet, que l'on soit chauffeur de camion, employé d'autoroute, élu local, pompier ou simple citoyen, sur la route des vacances ou du travail, ces transports incessants concernent l'ensemble de la population française.

« Nous soupçonnons un trafic à grande échelle de matériaux proliférants sur le sol français pouvant servir à l'approvisionnement des armes de destruction massive. Une grosse société française pourvoirait le réseau international de plutonium à partir d'une unité de production située à l'Ouest de la France » a ironisé Yannick Rousselet, chargé de la Campagne nucléaire à Greenpeace France. « Des complicités au sein même de l'appareil gouvernemental et des autorités de sûreté ne sont pas exclues, d'où l'utilité de cette cellule spéciale citoyenne et indépendante »





TRANSPORT DE PLUTONIUM MILITAIRE AMERICAIN SUR LES ROUTES DE FRANCE



9 Août 2003 : L'ensemble du Nucléaire passe sous-secret défense !

Dans le journal officiel daté du 9 août 2003 figure un arrêté du 24 juillet relatif à « la protection du secret défense national dans le domaine de la protection et du contrôle des matières nucléaires ». Cet arrêté surréaliste signé du haut fonctionnaire de défense, M. Lallemand stipule que toutes les matières nucléaires et leurs connexions, en l'occurrence les installations, les transports, les plans d'exercices de crise sont maintenant affublés du sceau du secret défense. Il est désormais interdit de communiquer ou d'informer sur la filière nucléaire française.

Comment en est-on arrivé là ?

Depuis des années, Greenpeace dénonce les dangers et l'inutilité de l'industrie du plutonium, notamment à travers son action de blocage pacifique de l'un de ses camions avec une facilité déconcertante, en plein centre-ville de Châlons-sur-Saône. Depuis cette date, l'organisation écologiste multiplie les actions de sensibilisation aux problèmes et dangers de ces transports, en particulier sur les aspects de la sûreté (accidents, incendie, qualité des containers, etc...), mais aussi sur la sécurité et en particulier le risque considérable d'une attaque terroriste contre l'un de ces transports. Les services de l'Etat sont particulièrement décontenancés devant la volonté de Greenpeace de faire la transparence sur cette partie très obscure de la chaîne du plutonium.



« En publiant cet arrêté, le gouvernement français rend impossible toutes communications de la part des exploitants – ce qui est loin de les déranger - mais aussi et surtout interdit à la presse ou aux associations de communiquer simplement, même sur l'activité d'une centrale nucléaire ou un transport de combustibles irradiés. Ce texte est une atteinte scandaleuse à la liberté d'expression. De toute évidence, les autorités françaises n'apportent aucune réponse au grave problème de la sécurité des transports de plutonium à travers la France. La seule solution est leur arrêt définitif » a ajouté le porte-parole de Greenpeace.



Le 7 octobre 2003, **Greenpeace et la CRIIRAD** saisissent le Conseil d'Etat en déposant un recours juridique demandant l'annulation de cet arrêté. L'arrêté stipule en effet que toutes les matières nucléaires et leurs connexions, en l'occurrence les installations, les transports, les plans d'exercices de crise, sont maintenant affublés du sceau du secret défense. Il est désormais interdit de communiquer ou d'informer sur la filière nucléaire française.

De leurs côtés, **Reporters Sans Frontières, l'A.J.E** (Associations des Journalistes pour l'Environnement) ainsi que la **J.N.E** (Journalistes pour la Nature et l'Environnement) déposent également un recours auprès du Conseil d'Etat pour dénoncer les menaces qui pèsent sur la liberté de la presse.

Janvier 2004 : Un deuxième arrêté tout aussi arbitraire

Le 29 janvier 2004, un nouvel arrêté concernant le « secret défense » est paru au Journal Officiel. M. Lallemand, Haut Fonctionnaire de Défense, reconnaît de manière claire que Greenpeace et toutes les organisations qui ont attaqué le premier arrêté avaient raison. Ce haut responsable revient lui-même sur ses premiers écrits, reconnaissant ainsi leur inapplicabilité et l'atteinte qu'il porte aux libertés fondamentales. Il enrobe ainsi sa protection policière de l'industrie nucléaire d'un nouvel emballage... « La vraie question aujourd'hui demeure bien celle du risque en matière de sûreté et de sécurité que font courir l'utilisation et le transport des matières nucléaires aux populations. Ce n'est pas en interdisant d'en parler que le problème sera résolu » a ajouté le porte-parole de Greenpeace.